



## Commission d'Organisation des Compétitions

### PROCES-VERBAL

Réunion du 08/02/2022

**Président** : M. Jean Jacques BENGUIGUI

**Présents** : MM. Arthur FLEURY - Jean François CHERUBIN - Anthony PINTO - Eric SANDJIVY

**Assiste** : M. Hamid BELMAHI

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District*

### INFORMATIONS

#### Rappel à tous les clubs

*Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.*

*Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.*

### SENIORS

### CHAMPIONNATS & COUPE SENIORS

#### **Championnat**

**Match n°2397008 Antillais Paris 19/ Entraide Franco Egéenne 2 D4.B du 06/02/22**

Courriel de Entraide Franco Egéenne du 04/02/2022 déclarant forfait avisé.

*La commission entérine le forfait avisé (2<sup>ème</sup> forfait) de l'équipe 2 de l'Entraide Franco Egéenne.*

**Match n° 23927010 Panaméricaine 2 / Perou en Bleu D4.B du 06/02/22**

Lecture de la FMI nombre de joueurs non atteint pour l'équipe recevant.

*La commission donne match perdu par forfait (3<sup>ème</sup> forfait) à l'équipe 2 de La Panaméricaine ce qui entraîne son forfait général et lui inflige une amende de 100 € (cf annexe financière)*

**Coupe****Match n° 24341778 Paris 13 Atlético 2 / FC Solitaires du 20/02/22**

Demande sur footclub et accord des 2 clubs pour jouer le match le 27/02/22 au motif que l'équipe U18 de Paris 13 Atlético joue les 1/8 de finale de la coupe Gambardella et besoin de tous les dirigeants du club.

*La commission donne son accord.*

**CHAMPIONNAT ANCIENS****Critérium + 45ans : Match n° 23931820 Paris 13 Atlético / Crampons parisiens du 13/02/22**

Accord des 2 clubs sur footclub pour jouer le match le 20/02/22.

*La commission donne son accord.*

**JEUNES****U14****Championnat****Match n° 23404289 ESP Paris 19<sup>ème</sup> / ES 16<sup>ème</sup> D1 du 12/02/22**

Dossier transmis par la CDPME du 07/02/22 pour fixer une date ultérieure afin d'organiser cette rencontre dans de bonnes conditions.

*La commission donne une suite favorable à cette demande et fixe la rencontre au 16/04/22 avec 3 arbitres officiels à la charge de l'Espérance paris 19.*

**Match n°23404964 Paris XIème US / Pitray Olier D2.B du 05/02/2022**

Courriel de Paris XIème US du 04/02/2022 demandant le report du match : 4 cas positifs (3 joueurs + l'éducatrice)

*La commission fixe la rencontre au 26/02/22.*

**Match N° 23427394 Montmartre / Paris 13 Atlético 4 D3.C du 19/02/22****Match n°23427395 Paris FC 2 / Petits Anges ES 2 D3.C du 19/02/22****Match n° 23930491 Salésienne 4 / Nicolaïte Chaillot 3 D4.B du 12/02/22****Match N° 23930495 ESC 20<sup>ème</sup> / Pitray Olier 2 D4.B du 19/02/22**

En raison du 1/8 de finale de la coupe U14 amitié qui ne peut être raisonnablement déplacé.

*La commission fixe ces rencontres au 26/02/22*

***La commission rappelle que la compétition de la division 3 dans cette catégorie se dispute en deux phases.***

***La première phase se termine le 02/04/2022 et la seconde commence le 09/04/22. Il est évident que tous les matches de la première phase doivent avoir été joués avant le 08/04/22.***

## U16

### **Match n°23434239 PARS 13 Atlético 4 / SOLITAIRE FC D2.A du 06/02/22**

Courriel de Solitaires FC du 07/02/2022 relatant les faits – Rapport de l'arbitre officiel de la rencontre précisant que le responsable de l'équipe recevant n'avait pas de tablette, l'application foot compagnon consultable ce jour et encore moins une feuille papier. Il est décidé, tout de même entre toutes les parties y compris l'arbitre officiel, de commencer le match et de régulariser l'administratif à la pause afin de donner la possibilité à l'encadrement de Paris 13 Atlético de se procurer les pièces. A la fin de la première période, la situation n'a pas évolué dans le bon sens. M. l'arbitre a contacté l'assistance arbitrale du week-end qui lui a conseillé de mettre un terme à cette rencontre.

*Hors de la présence de MM. PINTO et SANDJIVY, la commission déplore ce constat affligeant et donne match perdu par pénalité aux 2 équipes (Obut-Opoint).*

*En effet, il est incompréhensible que cette rencontre ait eu une entame de jeu.*

*L'équipe recevant est totalement défaillante ne pouvant justifier la moindre licence et fournir un support administratif digne de ce nom pour dresser le PV de cette rencontre.*

*L'équipe visiteuse a engagé sa responsabilité en acceptant de commencer cette rencontre dans de telles conditions.*

*La commission transmet le dossier à la CDA pour les suites utiles concernant la responsabilité de l'arbitre désigné.*

### **Match n°23927322 AF Paris 18 2/ Bon Conseil AS D3.C du 06/02/22 prévu à 11h00**

**Courriel de Bon Conseil AS du 07/02/2022** informant du problème rencontré au niveau de l'organisation du créneau Courriel de l'AF Paris 18 et ses échanges avec la DJS concernant cet incident.

Le responsable sur ce match de l'AF Paris 18 était totalement démunie du moindre support normalisé, les compositions ont été rapidement couchées sur une feuille de papier vierge signée uniquement par l'équipe recevant. Mais à 12H20, l'organisation ou plutôt la non-organisation de cette rencontre constatée, l'équipe visiteuse a décidé de quitter le stade. Ce stade est composé de deux terrains, si l'équipe qui jouait à 10H a commencé sur le mauvais terrain, l'autre était donc libre.

*Hors de la présence de MM. CHERUBIN et PINTO, la commission donne match perdu par forfait (1<sup>er</sup> forfait) à l'équipe 2 de l'AF Paris 18 et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)*

### **Match n°23927318 RC Paris 10 2 / AF Paris 18 2 D3.C du 23/01/22**

Reprise du dossier – Après l'étude des pièces reçues, attestation des urgences et explications.

*La commission prend en compte les circonstances exceptionnelles et donne match à jouer en fixant la rencontre au 20/03/22.*

## Coupe

### **Match n° 24364047 Paris 13 Atlético 2 / CFFP du 20/02/22**

Courriel de Paris 13 Atlético du 03/02/22 nous informant que leur équipe joue en championnat R3 le même jour.

*La commission fixe la rencontre au 27/02/22.*

### **Match n°24342309 Salésienne / Paris 13 Atletico en amitié du 20/02/22**

Demande de modification sur footclub et accord des deux clubs pour jouer le match le 13/02/22.

*La commission donne son accord.*

## U18

### Championnat

#### Match n° 23433998 AF Paris 18/ Nicolaite Chaillot D1 du 06/02/22.

Courriel de l'AF Paris 18 du 03/02/2022 demandant le report : Terrains des fillettes fermé pour travaux

*La commission fixe la rencontre au 06/03/22.*

#### Match n°23965344 ES Seizieme 3/ Chantiers UA U18 D3 A du 06/02/22

Courriel de ES Seizieme du 05/02/2022 déclarant le forfait de son équipe 3.

*La commission entérine le forfait avisé tardivement pour être retenu comme tel (3<sup>ème</sup> forfait) ce qui entraîne son forfait général et lui inflige une amende de 100 € (cf annexe financière)*

## DIVERS TOUTES CATEGORIES

Il est rappelé les dérogations de classement de terrain accordées à la demande des clubs pour la saison 2021/2022 :

- PV du 28/09/21 Stade Pitray Olier, terrain n 1 et 2 pour l'ensemble des catégories
- PV du 12/10/21 stade Déjerine, terrain n° 2 pour l'ensemble des catégories.
- PV du 12/10/21 stade Louis Lumière, terrain n° 2 pour l'ensemble des catégories (**SUPPRIME**)
- PV du 19/10/21 Stade de la Porte de Bagnole pour les matches JEUNES.
- PV du 19/10/21 Parc des sports de Puteaux, terrain n° 5 pour l'ensemble des catégories.
- PV du 09/11/21 stade Léo Lagrange, 68 boulevard Poniatowski 75012 Paris pour l'ensemble des catégories.
- PV du 09/11/21 stade Jules Ladoumègue, terrain n° 2 pour les matches JEUNES.
- PV du 14/12/21 stade Suzanne Lenglen, terrain n° 2 pour l'ensemble des catégories.

**Avis de la commission fédérale des terrains et installations pour le stade de la MUETTE – NNI 751160401 interdisant toutes compétitions de football à 11 sur ce terrain jusqu'à la réalisation des travaux à mettre en œuvre.**

*La commission retire la programmation des matches du club des ENFANTS DE PASSY sur ce terrain et demande aux clubs concernés de proposer un terrain de repli. (PV du 18/01/22)*

*Match en retard du 16/01/22*

*Séniors D3 A ENFANTS DE PASSY / PARIS SPORT CULTURE 2*

*U16 D2 B ENFANTS DE PASSY / CHAMPIONNET*

### HORAIRES OFFICIELS

De même, la commission fixe désormais des plages horaires officielles pour les coups d'envoi qui ne nécessitent plus l'accord des deux clubs (PV du 14/12/21) :

Match du samedi après-midi de 13H à 17H30 (U14 – séniors féminines) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

Match du dimanche matin de 09H à 11H30 (CDM – Anciens – critérium +45ans)

Match du dimanche après-midi de 12H à 16H (U16 -U18 – séniors) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

L'annexe des horaires officiels des rencontres publiée le 14/09/21 est ainsi modifiée.

Enfin,

Il est rappelé que le contrôle du pass sanitaire ou vaccinal est **OBLIGATOIRE** et non facultatif et que toute entrave au processus de contrôle sera sanctionnée et peut aller jusqu'aux dispositions prévues par le COMEX en date du 20/08/21 et dont deux extraits repris ci-dessous devraient ramener les protagonistes à la raison :

.....Toutefois, dans le cas particulier où au moins un joueur aurait participé à une rencontre en présentant un pass sanitaire frauduleux, l'évocation sera exceptionnellement possible, dans les conditions définies aux articles 187.2 et 207 des Règlements Généraux. En tout état de cause, compte-tenu de la gravité d'une telle infraction, **le club fautif devra se voir infliger une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la compétition concernée, sans préjudice des sanctions individuelles à infliger au(x) licencié(s) en cause. ....**

.....De manière générale, dans toutes les situations exposées ci-avant, **outre la perte de la rencontre par forfait ou par pénalité prononcée en matière réglementaire, l'instance organisatrice de la compétition, via sa commission compétente, pourra également prononcer dans le cadre d'une procédure disciplinaire toute autre sanction qui lui paraîtrait justifiée à l'encontre des clubs et/ou licenciés en cause, ainsi qu'à l'encontre de l'arbitre (officiel ou bénévole) n'interdisant pas le déroulement de la rencontre malgré le fait qu'un ou plusieurs joueurs ne présentent pas un pass sanitaire valide.**

## FORFAITS GENERAUX

### SENIORS D3

CHANTIERS UA (PV du 28/09/21)

### SENIORS D4

PETITS ANGES ES (PV du 05/10/21)

MERCENAIRES ALUMNI (PV du 26/10/21)

US SPEALS (PV du 09/11/21)

PANAMICAINE 2 (PV du 08/02/22)

### SENIORS CDM

ENFANTS GOUTTE D'OR (PV du 26/10/21)

### SENIORS FEMININES D1

MACCABI PARIS METROPOLE (PV du 19/10/21)

FC SOLITAIRES PARIS (PV du 26/10/21)

PARIS FEMININ FC (PV du 30/11/21)

### U18 D3

TERNES CS (PV du 05/10/21)

ES SEIZIEME 3 (PV du 08/02/22)

### U16 D3

MINIS AND MAXI (PV du 21/09/21)

ES PARIS 13.2 (PV du 21/09/21)

RACING CLUB 18 (PV du 09/11/21)

ESC PARIS 20 (PV du 16/11/21)

ES PARISIENNE 2 (PV du 21/12/21)

### U14 D2

ES PARISIENNE 2 (PV du 09/11/21)

### U14 D3

ESC XVeme (PV du 05/10/21)

ES PARISIENNE.3 (PV du 19/10/21)

FC SOLITAIRES PARIS 3 (PV du 26/10/21)

### U14 D4

MINI AND MAXIS (PV du 21/09/21)

RACING CLUB PARIS 18 (PV du 16/11/21)

### ANCIENS D2

OP 15 (12) (PV du 12/10/21)

PARIS XVII POUCHET (PV du 01/02/22)

### ANCIENS +45 ANS

LA SALESIENNE (PV du 28/09/21)

PETITS ANGES ES (PV du 05/10/21)

## TIRAGES DES COUPES DEPARTEMENTALES

### **COUPE 75 SENIORS**

1/8 de finale le 20/02/22 – tirage effectué le 18/01/22 (voir site)

1/4 de finale le 06/03/22 – tirage le 22 février en visio si possible

**COUPE 75 SENIORS Amitié**

1/4 de finale le 20/02/22 – tirage effectué le 25/01/22 (voir site)

1/2 de finale le 06/03/22 – tirage le 22 février en visio si possible

**COUPE 75 CDM**

1/8 de finale le 20/02/22 – tirage effectué le 18/01/22 (voir site)

1/4 de finale le 06/03/22 – tirage le 22 février en visio si possible

**COUPE 75 SENIORS Féminines**

1/8 de finale le 20/02/22 – tirage effectué le 18/01/22 (voir site)

1/4 de finale le 05/03/22 – tirage le 22 février en visio si possible

**COUPE 75 U20**

1/4 de finale le 20/02/22 – tirage effectué le 25/01/22 (voir site)

1/2 de finale le 06/03/22 – tirage le 22 février en visio si possible

**COUPE 75 U18**

1/8 de finale le 20/02/22 – tirage effectué le 18/01/22 (voir site)

1/4 de finale le 06/03/22 – tirage le 22 février en visio si possible

**COUPE 75 U16**

1/4 de finale le 20/02/22 – tirage effectué le 25/01/22 (voir site)

1/2 de finale le 06/03/22 – tirage le 22 février en visio si possible

**COUPE 75 U16 Amitié**

1/8 de finale le 20/02/22 – tirage effectué le 18/01/22 (voir site)

1/4 de finale le 06/03/22 – tirage le 22 février en visio si possible

**COUPE 75 U14**

1/4 de finale le 19/02/22 – tirage effectué le 25/01/22 (voir site)

1/2 de finale le 05/03/22 – tirage le 22 février en visio si possible

**COUPE 75 U14 Amitié**

1/8 de finale le 19/02/22 – tirage effectué le 18/01/22 (voir site)

1/4 de finale le 05/03/22 – tirage le 22 février en visio si possible

**COUPE 75 Anciens**

1/16 de finale 30/01/22 – tirage effectué le 11/01/22 (voir site)

1/8 de finale le 06/03/22 – tirage le 15 février.

**Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM**

Tour de cadrage le 19/02/22, date butoir le 26/02/22 - tirage effectué le 18/01/22

*La commission fixe les rencontres :*

Match n° 24346784 BRETONS PARIS / BRETONS PARIS 3 au samedi 26/02/22

Match n° 24346685 SOUM DE VANVES / PITRAY OLIER PARIS au lundi 21/02/22

1/8 de finale le 05/03/22, date butoir – tirage le 15 février.

1/4 de finale le 16/04/22, date butoir -

**Il convient de respecter les dates butoirs sous peine de match perdu aux deux équipes. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date en semaine ou solliciter une inversion.**